

Feuille de route des Transitions écologique et énergétique

Transitions écologique et énergétique

Feuille de route

SOMMAIRE

- 4 **ÉDITO**
- 5 **PRÉAMBULE**

- 6 **AMBITION 1
LUTTER CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE, S'ADAPTER À SES CONSÉQUENCES ET ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**
- 6 **Défi N°1** — Poursuivre et amplifier la stratégie bas carbone
- 7 **Défi N°2** — Favoriser la rénovation énergétique et la production d'énergies renouvelables
- 7 **Défi N°3** — Promouvoir de nouveaux bâtiments vertueux sur le plan énergétique
- 8 **Défi N°4** — Soutenir les initiatives citoyennes favorisant la sobriété et l'efficacité

- 9 **AMBITION 2
AGIR POUR LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ**
- 10 **Défi N°1** — Déployer un nouveau schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles et de la biodiversité 2024-2033
- 10 **Défi N°2** — Préserver les espaces naturels et les espèces les plus fragiles et/ou menacés
- 11 **Défi N°3** — Restaurer la fonctionnalité et la connectivité des milieux
- 12 **Défi N°4** — Mobiliser les politiques du Département
- 12 **Défi N°5** — Développer l'expérimentation de biodiversité sur les espaces naturels sensibles

- 13 **AMBITION 3
PRÉSERVER ET GÉRER LA RESSOURCE EN EAU**
- 14 **Défi N°1** — Contribuer à garantir la qualité de l'eau potable et à assurer un assainissement de qualité des eaux usées et pluviales
- 14 **Défi N°2** — Œuvrer pour des rivières vivantes et des zones humides fonctionnelles
- 15 **Défi N°3** — Soutenir les collectivités dans leurs missions de gestion de l'eau (milieux aquatiques, eau potable et assainissement)

- 16 **AMBITION 4
ACCÉLÉRER ET ACCOMPAGNER LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE**
- 16 **Défi N°1** — Encourager une transition alimentaire pour une alimentation plus saine et plus respectueuse de l'environnement
- 17 **Défi N°2** — Développer une gestion agricole durable dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles
- 17 **Défi N°3** — Soutenir l'expérimentation et le développement de l'agroforesterie et du sylvopastoralisme

- 18 **AMBITION 5
SOUTENIR ET PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT**
- 18 **Défi N°1** — Proposer de nouveaux itinéraires et une mise en tourisme de sites naturels respectueuse de l'environnement
- 19 **Défi N°2** — Soutenir et valoriser l'itinérance douce
- 19 **Défi N°3** — Encourager les offres de tourisme durable sur le territoire *via* les aides du Fonds d'Intervention Départemental d'Investissement Touristique (FIDIT)
- 19 **Défi N°4** — Réussir la transition touristique

20 **AMBITION 6** **DÉVELOPPER LES MOBILITÉS DOUCES**

- 20 **Défi N°1** — Vers un Schéma départemental des déplacements doux
- 20 **Défi N°2** — Mettre en place un dossier d'organisation de l'entretien durable des itinéraires cyclables
- 21 **Défi N°3** — Lutter contre l'autosolisme, développer les aires de covoiturages

22 **AMBITION 7** **PROMOUVOIR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU SERVICE DU CADRE DE VIE ET DE LA SANTÉ**

- 24 **Défi N°1** — Une ingénierie de soutien aux territoires
- 24 **Défi N°2** — Encourager un urbanisme durable, résilient et au service de la santé
- 25 **Défi N°3** — Embellissons la Touraine - Label Villes et Villages fleuris
- 25 **Défi N°4** — Encourager la végétalisation des cours des collèges
- 26 **Défi N°5** — Prévenir et limiter les risques naturels et technologiques et les risques pour la santé

27 **AMBITION 8** **AGIR POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE**

- 27 **Défi N°1** — Promouvoir la solidarité alimentaire et l'accès à une alimentation de qualité
- 28 **Défi N°2** — Favoriser la solidarité énergétique
- 28 **Défi N°3** — Encourager la mobilité solidaire
- 29 **Défi N°4** — Développer les coopérations solidaires avec les partenaires de l'économie sociale et solidaire et du secteur médico-social

- 29 **Défi N°5** — Favoriser l'accès aux équipements et aux sites touristiques pour les publics vulnérables et les personnes en situation de handicap
- 29 **Défi N°6** — Faciliter l'accès à une culture vectrice des enjeux liés aux transitions

30 **AMBITION 9** **FAVORISER L'ENGAGEMENT CITOYEN POUR ACCÉLÉRER LES TRANSITIONS**

- 30 **Défi N°1** — Intensifier l'information auprès des collégiens
- 30 **Défi N°2** — Mettre en œuvre le plan de diminution des déchets
- 30 **Défi N°3** — Favoriser l'engagement citoyen par la connaissance
- 31 **Défi N°4** — Développer de façon raisonnée les activités de pleine nature

32 **AMBITION 10** **PORTER L'EXEMPLARITÉ AU SEIN DE NOTRE ADMINISTRATION**

- 32 **Défi N°1** — Mettre en place un Schéma de Promotion des Achats Responsables (SPAR) et intégrer aux politiques de soutien aux territoires une incitation spécifique dédiée à la transition écologique et énergétique
- 33 **Défi N°2** — Mettre en œuvre le pacte d'engagement des acteurs des infrastructures de mobilités
- 33 **Défi N°3** — Déployer une formation aux transitions à l'ensemble des agents de la collectivité
- 34 **Défi N°4** — Réduire les consommables de la collectivité, développer les éco-gestes et modifier les pratiques professionnelles
- 35 **Défi N°5** — Porter une gouvernance départementale des transitions

36 **GLOSSAIRE**

Le changement climatique et ses conséquences écologiques se manifestent de manière sans cesse plus intense et ont un impact direct sur nos territoires.

Les transitions écologique et énergétique sont donc une évolution indispensable vers un nouveau modèle économique et social, visant à apporter des solutions pérennes aux grands enjeux environnementaux et aux menaces qui pèsent sur notre planète et sur nos territoires. Cette évolution doit permettre la mise en place d'un modèle de développement résilient et durable qui repense nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble.

Ainsi, la préservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique, doivent être systématiquement prises en compte par l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre.

Notre Département a pris la mesure de ces enjeux il y a plusieurs années déjà, en protégeant depuis 40 ans nos espaces naturels et les activités qui façonnent les paysages et les terroirs remarquables de la Touraine avec l'appui de ses partenaires, mais aussi en réduisant depuis plus de 10 ans son empreinte carbone et ses émissions de gaz à effet de serre.

De même le Département, via un contrat de performance énergétique, a lancé en 2019 un vaste plan de rénovation énergétique de 4 bâtiments administratifs et de 54 collèges pour un montant de travaux de 17,6 millions d'euros, en privilégiant sur 32 collèges la pose de panneaux photovoltaïques. Il consacrera jusqu'en 2027 un montant 11,40 M€ à la maintenance de ces équipements.

Désormais le Conseil départemental d'Indre-et-Loire souhaite amplifier son action au quotidien afin de répondre, dans les domaines relevant de sa compétence, aux grands enjeux environnementaux et sociétaux d'aujourd'hui et de demain.

Ainsi le Département agira en priorité pour préserver les ressources et particulièrement la biodiversité, l'eau, les forêts, les sols et ainsi limiter notre empreinte environnementale, mais aussi pour continuer à réduire la consommation d'énergie et privilégier le développement des énergies renouvelables et durables. À ce titre le Conseil départemental travaille aujourd'hui à la

mise en œuvre dès 2025 du premier contrat de performance environnemental de France.

De même, il prendra, dans le cadre des compétences qui sont les siennes et en lien étroit avec ses partenaires, les mesures utiles pour lutter contre le dérèglement climatique, s'adapter à celui-ci et agira en faveur d'une transition juste et solidaire.

Enfin le Département s'attachera à un devoir d'exemplarité, en intégrant l'urgence écologique et énergétique au cœur de l'organisation et des pratiques professionnelles de l'administration départementale ainsi que dans les politiques publiques qu'elle met en œuvre.

Dans ce but, le Conseil départemental d'Indre-et-Loire a décidé d'établir la présente feuille de route qui vise à conforter son action déjà largement engagée et à favoriser une approche transversale et coordonnée de ces problématiques tant au sein de notre collectivité, qu'avec nos partenaires, tout en assurant une ingénierie de soutien aux collectivités.

Cette feuille de route s'articule en cela autour des piliers stratégiques de l'action départementale pour les années à venir que sont :

- Le Schéma de promotion des achats responsables 2024-2028
- Le Schéma départemental des espaces naturels sensibles et de la biodiversité 2024-2033
- La Stratégie départementale bas carbone 2024-2040

Elle se décline en 10 ambitions et 42 défis à mettre en œuvre sur la durée des différents schémas cités et les moyens financiers qui s'y attacheront.

Ainsi définie, l'ambition du Conseil départemental positionne notre collectivité comme un acteur majeur des transitions écologique et énergétique, par le soutien qu'elle apportera aux partenaires de notre territoire, par son devoir de solidarité et d'accompagnement des publics vulnérables dans cette évolution majeure et enfin par son souhait d'être au premier rang des administrations responsables et respectueuses de l'environnement.

Nadège ARNAULT
Présidente du Conseil départemental
d'Indre-et-Loire



Feuille de route départementale en faveur des transitions écologique et énergétique

Le Conseil départemental d'Indre-et-Loire souhaite résolument poursuivre et amplifier sa démarche favorisant les transitions écologique et énergétique, afin de répondre, dans les domaines relevant de sa compétence, aux grands enjeux environnementaux et sociétaux suivants :

- ▶ Préserver les ressources de la planète et particulièrement la biodiversité, l'eau, les forêts, les sols et ainsi limiter notre empreinte environnementale.
- ▶ Réduire la consommation d'énergie et privilégier le développement des énergies renouvelables et durables, pour réduire l'empreinte carbone.
- ▶ Prendre des mesures de lutte contre le dérèglement climatique et d'adaptation à celui-ci.
- ▶ Agir en faveur d'une transition juste et solidaire.

La présente feuille de route relative aux transitions écologique et énergétique et transversale à l'ensemble des politiques départementales, s'articule avec les trois schémas stratégiques suivants :

- ▶ Le Schéma départemental des espaces naturels sensibles et de la biodiversité.
- ▶ La Stratégie bas carbone en faveur de la transition énergétique.
- ▶ Le Schéma de promotion des achats responsables.

10
ambitions
pour répondre
aux enjeux
des 3 piliers
stratégiques

UNE FEUILLE DE ROUTE ÉTABLIE AUTOUR DE 10 AMBITIONS

- 1. Lutter contre le dérèglement climatique, s'adapter à ses conséquences et accélérer la transition énergétique**
- 2. Agir pour la reconquête de la biodiversité**
- 3. Préserver et protéger la ressource en eau**
- 4. Accélérer et accompagner la transition agroécologique**
- 5. Soutenir et promouvoir un tourisme durable, respectueux de l'environnement**
- 6. Développer les mobilités douces**
- 7. Promouvoir une transition écologique au service du cadre de vie et de la santé**
- 8. Agir pour une transition écologique et solidaire**
- 9. Favoriser l'engagement citoyen pour accélérer les transitions**
- 10. Porter l'exemplarité au sein de notre administration**

— AMBITION 1

Lutter contre le dérèglement climatique, s'adapter à ses conséquences et accélérer la transition énergétique

L'ambition du Conseil Départemental pour lutter contre le dérèglement climatique s'inscrit dans les cadres internationaux, nationaux, et régionaux. À ce titre, le SRADDET Centre-Val de Loire – Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, approuvé en 2020, fixe des objectifs en matière d'énergie, notamment :

- ▶ **Réduire la consommation** régionale d'énergie de **43 % en 2050 par rapport à 2014** ;
- ▶ **Réduire de 100 % les émissions de GES** d'origine énergétique entre 2014 et 2050 ;
- ▶ **Couvrir 100 % de la consommation** régionale d'énergie **par la production régionale d'énergies renouvelables** et de récupération en 2050 ;
- ▶ En **développant la production d'énergies renouvelables et de récupération**, notamment la géothermie et la biomasse.

Le Département, par la mise en place d'une stratégie bas carbone et à travers des actions de réduction des consommations énergétiques, et de développement de production d'énergies renouvelables, ambitionne d'aller plus rapidement vers l'atteinte des objectifs régionaux et nationaux.

→ DÉFI N°1

Poursuivre et amplifier la stratégie bas carbone

Celle-ci est destinée à réduire massivement les émissions de gaz à effet de serre de notre collectivité et à favoriser l'adaptation au dérèglement climatique.

En 2022, le Département a effectué son second Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre sur les données 2021. Celui-ci a permis de mettre en évidence l'impact des actions menées depuis 2010 date du premier bilan, en faveur du climat et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le Conseil départemental s'engage désormais sur des objectifs ambitieux à l'horizon 2030 et 2040 en vue de :

- ▶ Poursuivre la réduction des émissions de Gaz à Effets de Serre ;
- ▶ Maintenir et augmenter le nombre et la capacité des puits de carbone ;
- ▶ Réduire la vulnérabilité de l'administration face aux impacts du dérèglement climatique.

Au travers de sa **stratégie Bas Carbone**, le Département se fixe les objectifs suivants :

- ▶ Réduire de **60 % les émissions des postes Énergie et Déplacement à horizon 2030** ;
- ▶ Réduire de **80 % ces mêmes postes à horizon 2040** ;
- ▶ **Atteindre la neutralité en 2050** en intégrant la compensation carbone.

Le Département souhaite également soutenir le réseau des collectivités dans leur **PCAET** (Plan Climat Air Énergie Territorial), en se positionnant en tant que facilitateur autour des questions en lien avec le dérèglement climatique et promouvoir les actions d'adaptation au climat.



DÉFI N°2

Favoriser la rénovation énergétique et la production d'énergies renouvelables

► **Le Contrat de Performance Énergétique** : via ce contrat, le Département a lancé un vaste plan de rénovation énergétique de ses bâtiments et des collèges.

Ce contrat permettra **dès 2024** :

→ **d'atteindre plus de 32% d'économies d'énergie sur l'ensemble des collèges et 4 bâtiments administratifs** (soit -35,3% si l'on tient compte du gain d'énergie primaire généré par la production photovoltaïque).

→ **17,6 millions d'euros** ont permis d'effectuer des opérations énergétiques d'envergure :

- La mise en place de chaufferies biomasse (5 sites),
- La construction d'un centre énergétique, alliant à une chaufferie biomasse, de la cogénération au gaz vert et une production photovoltaïque,
- L'isolation extérieure de 2 collèges (Richelieu et Neuvy le Roi) ainsi que des isolations en plancher haut ou bas,
- L'isolation intérieure d'un bâtiment administratif (Champ Girault),
- La mise en place d'une régulation terminale intelligente, ainsi que d'une supervision sur l'ensemble du périmètre.

Il sera poursuivi par un contrat de maintenance des équipements et bâtiments sur les prochaines années.

► **L'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la mise en place de panneaux photovoltaïques**, mis en place en 2020, vise à produire de l'électricité verte en mettant à disposition les toitures terrasses de 32 collèges.

→ Les travaux seront finalisés début 2024, et permettront de **produire a minima 5 000 MWc**.

→ Son ambition aujourd'hui est de **favoriser les projets en autoconsommation** pour les projets futurs dès que cela est techniquement possible.

► **Lancement d'un Contrat de Performance Environnemental (CPENV)** : afin de poursuivre et d'élargir cet effort, le Département met en œuvre en 2024 le premier **Contrat de Performance Environnemental (CPENV)** conciliant le développement des énergies renouvelables avec les impératifs de biodiversité et de protection de la ressource en eau. Ainsi tout le patrimoine dont le Département est propriétaire et gestionnaire aura fait l'objet de travaux d'économie d'énergie d'ici 2028.



DÉFI N°3

Promouvoir de nouveaux bâtiments vertueux sur le plan énergétique

À la vue du cadre réglementaire, l'ensemble des nouveaux bâtiments doit être de plus en plus performant. La **RE 2020** s'impose sur l'ensemble des nouveaux projets, et le Département souhaite aller plus loin sur certains projets.

Pour exemple, le nouveau centre routier d'exploitation de Sainte-Maure-de-Touraine, sera un **bâtiment à énergie positive**, bénéficiant de matériaux **biosourcés** : il bénéficiera d'une ossature bois et d'une isolation en paille (mise en service en 2025).



→ DÉFI N°4

Soutenir les initiatives citoyennes favorisant la sobriété et l'efficacité

Le principe « **Éviter, Réduire, Compenser** » est fondateur pour concilier protection de la biodiversité, développement économique et aménagement du territoire. Au-delà de l'application de ce principe dans les futurs projets, le Département souhaite soutenir les initiatives citoyennes en lien avec celui-ci.

Pour exemple — Saint-Benoît-La-Forêt : **projet de centrale au sol photovoltaïque de 2,83 MW** (soit l'équivalent de la consommation électrique de 1434 habitants) porté par CVE - Changeons notre Vision de l'Énergie, producteur indépendant d'énergies renouvelables, Énergie Partagée, acteur de référence de l'accompagnement de projets de territoires à gouvernance citoyenne, et l'association EnRCR a été lauréat de l'Appel d'Offres de la CRE – Commission de Régulation de l'Énergie - le 16 février 2021. Ce projet a été développé sur une ancienne installation de stockage de déchets. Les travaux de ce premier parc photovoltaïque citoyen en Indre-et-Loire, finalisé en été 2023, ont été soutenus par le Département.

— AMBITION 2

Agir pour la reconquête de la biodiversité

L'étalement urbain, les pollutions chimiques, l'intensification des pratiques agricoles ou encore la régression du pâturage extensif mettent à mal les habitats agro-naturels qui font la richesse et la diversité des paysages de la Touraine.

Au niveau régional :

- ▶ **30%** des habitats naturels sont menacés, dont environ **60%** de zones humides.
- ▶ L'équivalent de **14 terrains de football a été artificialisé chaque jour** entre 2000 et 2020 en Centre-Val de Loire.

À l'échelle du département d'Indre-et-Loire :

- ▶ **442 espèces sont considérées comme menacées** au titre de la liste rouge régionale (source livre rouge des espèces et habitats du Centre-Val de Loire 2014).

Le Conseil départemental dispose d'une expérience, de compétences et de moyens pour conforter la transition écologique en Indre-et-Loire et ainsi permettre le maintien des écosystèmes et leur fonctionnalité.

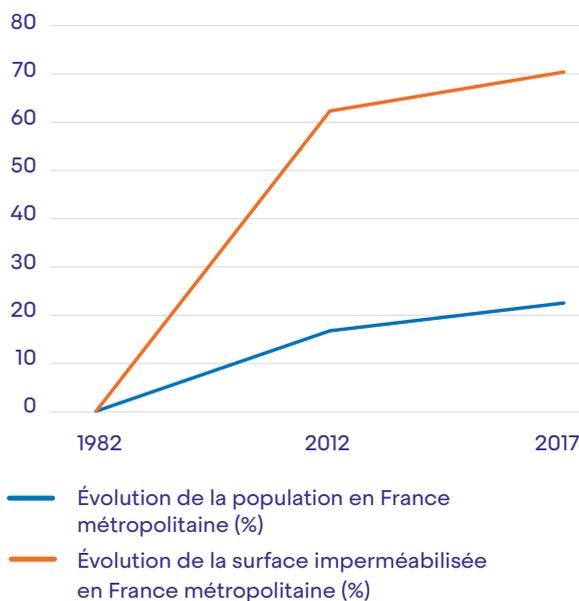
Cette ambition passera également par la mobilisation de nos partenaires locaux autour d'une stratégie départementale de protection de la biodiversité partagée.

21
espèces d'amphibiens,
dont **95%** protégées
et **35%** menacées

(source Livre rouge des espèces et habitats du Centre-Val de Loire)

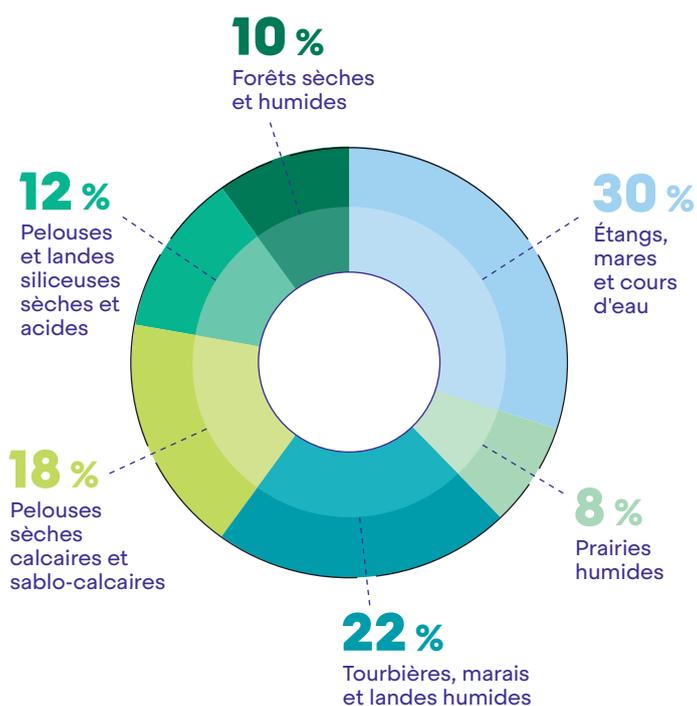
POURCENTAGE D'ÉVOLUTION DE LA POPULATION ET DE LA SURFACE IMPERMÉABILISÉE EN FRANCE MÉTROPOLITAINE DE 1982 À 2017

(source Teruti-Lucas 1982-2012)



RÉPARTITION DES HABITATS SELON LEUR DEGRÉ DE MENACE

(source État des lieux de la biodiversité 2022 de l'ARB)



→ DÉFI N°1

Déployer un nouveau schéma départemental des ENS et de la biodiversité 2023-2032

Sur la base d'un état des lieux départemental, le schéma intitulé « Touraine Nature et Sensible » présente pour une période de dix ans, la stratégie, associant l'ensemble des acteurs locaux, et développée autour de 6 axes prioritaires :

- ▶ **Axe 1** – Une connaissance partagée du territoire pour une action efficace
- ▶ **Axe 2** – Une protection affirmée, pour un patrimoine d'exception
- ▶ **Axe 3** – La mobilisation du plus grand nombre pour accélérer le changement
- ▶ **Axe 4** – Une politique qui s'inscrit dans le tissu économique et touristique local
- ▶ **Axe 5** – La restauration de la biodiversité comme support d'inclusion et d'insertion
- ▶ **Axe 6** – Une politique de partage et de mise en commun, pour mettre à profit plus de 40 ans d'expérience.

Les actions engagées en faveur de la biodiversité contribuent également à la lutte contre le changement climatique, notamment avec la consolidation de puits de carbone (zones humides, haies et forêts, prairies et sols riches en matières organiques).

→ DÉFI N°2

Préserver les espaces naturels et les espèces les plus fragiles et/ou menacés

La préservation de la biodiversité passe par la protection des espaces remarquables et des espèces qui y vivent, afin de conserver une fonctionnalité des milieux qui sera toujours utile. Une attention particulière doit donc être portée aux « cœurs de biodiversité ».

- ▶ **Espaces Naturels Sensibles et droit de préemption :** Le Département agit en faveur d'une maîtrise foncière publique de sites remarquables. De nouveaux sites pourront faire l'objet d'un classement ENS, notamment à la demande de Communes et Communautés de communes susceptibles d'assurer la maîtrise d'ouvrage. Une attention particulière sera portée aux zones humides, aux landes et pelouses sèches, aux zones d'expansion des crues et aux forêts anciennes.
- ▶ **Acquisitions foncières et maîtrise de l'usage des sols :** les lois « Climat et résilience » du 22 août 2021 et du 20 juillet 2023 définissant les objectifs de zéro artificialisation nette (ZAN) visent à diviser par deux le rythme de bétonisation entre 2021 et 2031 et atteindre d'ici à 2050 le zéro artificialisation nette. Il conviendra d'adapter la stratégie départementale d'acquisition foncière au regard de ces nouvelles obligations.
- ▶ **La connaissance du territoire et la planification** des actions à mener sont indispensables à la bonne conduite d'une politique de préservation et de restauration. Le Département continuera donc à soutenir la réalisation d'études et plans de gestion en partenariat avec les acteurs locaux, en particulier les associations naturalistes.
- ▶ **La surveillance et le contrôle sur les sites** sont essentiels pour garantir le respect de l'environnement et la sécurité de tous. Une brigade verte départementale est déployée, avec un éco-garde commissionné et assermenté chargé de faire respecter la réglementation, épaulé par des services civiques.

► **Réintroduction d'espèces floristiques menacées**, sur des délaissés routiers dont le Département est propriétaire et sur lesquels se développe une flore diversifiée, parfois remarquable voire protégée. Leur gestion, adaptée aux enjeux de sécurité du réseau, peut laisser la place à une approche différenciée sur certains secteurs (fauche raisonnée, libre évolution ou au contraire maintien d'une strate herbacée rase...). Ainsi, le contexte écologique et pédologique de certaines bermes et bords de routes est favorable au développement d'espèces menacées, susceptibles d'être réintroduites, en partenariat notamment avec le Conservatoire botanique national du Bassin parisien.

→ DÉFI N°3

Restaurer la fonctionnalité et la connectivité des milieux

L'érosion de la biodiversité est notamment liée à la fragmentation des habitats naturels, qui entrave la circulation des espèces. Assurer les connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie, est essentiel.

Plusieurs points de discontinuité écologique sont identifiés en Indre-et-Loire, notamment dans le volet cohérence écologique du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), les documents d'urbanismes locaux ou dans le cadre d'études spécifiques.

Ainsi le Département souhaite agir pour :

► **Déployer les trames vertes, bleues et nocturnes en favorisant les corridors linéaires** (haies, chemins et bords de chemins, ripisylves, bandes enherbées le long des cours d'eau...); les corridors discontinus (ponctuation d'espaces-relais ou d'îlots-refuges, mares permanentes ou temporaires, bosquets...); les corridors paysagers (mosaïque de structures paysagères variées).

Dans ce cadre, le Département encourage :

→ **La plantation et la régénération des arbres et des haies**, grâce au programme **l'Arbre dans le Paysage rural de Touraine (APRT)** qui existe depuis 1996.

→ **La restauration des cours d'eau** dans le cadre des **contrats territoriaux** de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, via sa politique rivières et son plan Mares

→ La mise en place d'**un plan « continuité écologique »**, en s'appuyant notamment sur le schéma régional de cohérence écologique.

► **Améliorer l'accueil du grand public dans les forêts publiques** et sensibiliser aux enjeux environnementaux, au travers du Plan forêt, mis en œuvre en partenariat avec des propriétaires et gestionnaires publics (Communes et ONF) ;

► **Mobiliser les collectivités locales**, notamment au travers du Fonds Départemental pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (FDADDT).



DÉFI N°4

Mobiliser les politiques du Département

Plusieurs politiques sectorielles du Département ont un impact direct sur la biodiversité (les transports et les routes, les espaces verts, la vie sociale, l'éducation, la culture, le sport, la transition énergétique, ...). La prise en compte des enjeux environnementaux par les différentes politiques départementales est initiée et doit être amplifiée.

► Routes et ouvrages d'art

Pour les projets neufs, il conviendra de coordonner les études d'impacts, **décliner la séquence Éviter-Réduire-Compenser** et s'impliquer dans la mise en œuvre des mesures compensatoires, par exemple dans le cadre de l'aménagement de la RD 943.

Pour les actions d'entretien, le Département prêtera une attention particulière aux points suivants :

- Conserver l'éclairage des routes et ronds-points uniquement lorsque la sécurité routière l'exige. Remplacement de l'éclairage initial par des LED ;
- La gestion différenciée des bords de routes et des délaissés (fauchage raisonné) ;
- La flore des bermes et délaissés de voirie et aux arbres d'alignement et haies ;
- La gestion des eaux pluviales et des bassins tampons ;
- L'intégration de l'enjeu de la sauvegarde de certaines espèces animales (Chiroptères, loutres) dans les travaux d'entretien des ouvrages d'art.

► Monuments et collèges (bâtiments et espaces verts)

Il s'agira de travailler sur l'**accueil de la biodiversité dans le bâti** (pose de nichoirs lors de rénovation de façades des collèges), la gestion différenciée des espaces verts, la gestion des eaux pluviales, la mise en place de pâturage extensif, ainsi que la réduction de l'éclairage. De plus, lorsque cela est possible, une ou des ruches pourront être installées, en restant vigilant sur la concurrence exercée sur les populations d'abeilles sauvages.



DÉFI N°5

Développer l'expérimentation de biodiversité sur les Espaces Naturels Sensibles

Certains **Espaces Naturels Sensibles peuvent constituer des supports d'expérimentation et de démonstration des techniques** de conciliation entre biodiversité et agriculture, cela à un niveau local, régional ou national.

Plusieurs expériences sont déjà en cours sur des sites départementaux :

- ENS Étang d'Assay : utilisation d'anciens viviers pour étudier les effets du changement climatique sur les organismes aquatiques, avec le CNRS, l'IRBI et l'association Caudalis ;
- ENS Bois Chétif-Marc Jacquet : le Parc Naturel Régional mène un suivi du développement de la Chalarose du frêne (maladie qui détruit les frênes) en contexte bocager ;
- Parcelle agricole de Lémeré : expérimentation de systèmes agroforestiers avec culture de safran et trufficulture, avec la Chambre d'agriculture et l'association des trufficulteurs de Touraine.

Le Département recherchera à conforter ce type d'expérimentation utile au développement de la biodiversité.

— AMBITION 3

Préserver et gérer la ressource en eau

L'enjeu d'une gestion durable des ressources en eau est majeur, dans un contexte de pression accrue liée au changement climatique. Les défis portent sur la qualité de l'eau dans un contexte départemental où :

- ▶ **24 % des masses d'eau liées au cours d'eau** sont en **bon état écologique** ;
- ▶ **45 % des masses d'eaux souterraines** sont en **bon état chimique**.

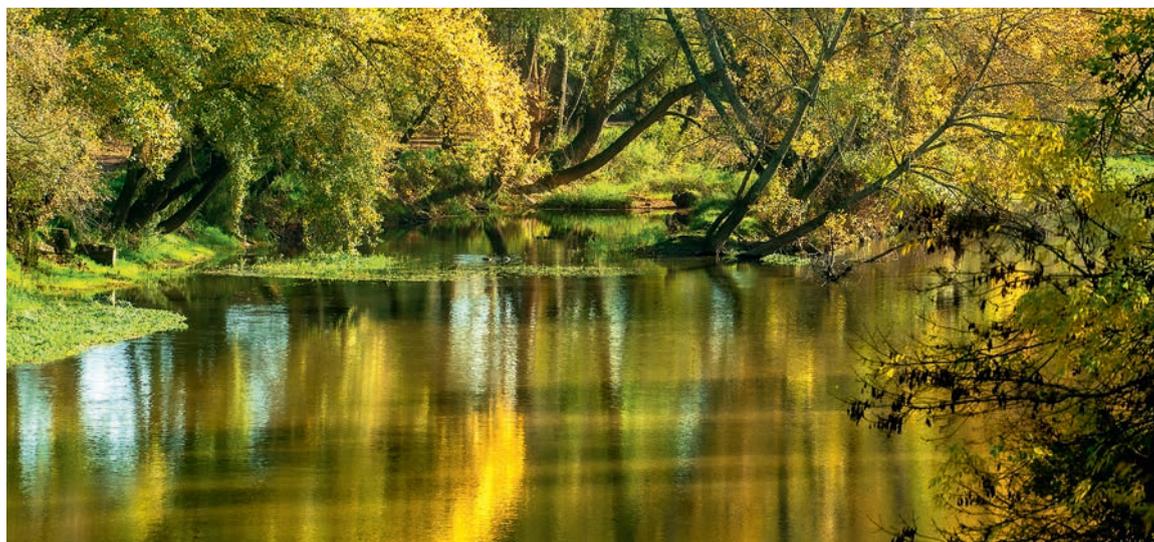
Même si l'on observe en 2019 un taux de **80 % des masses d'eaux souterraines en bon état quantitatif**, les récentes sécheresses et la **difficulté à recharger efficacement et durablement les nappes** militent pour donner une ambition nouvelle aux enjeux de gestion quantitative de l'eau.

Le Département est un acteur historique de la politique de l'eau. Il s'engage depuis de nombreuses années, aux côtés des collectivités locales, des services de l'État et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, aussi bien sur des actions relevant du petit cycle de l'eau (eau potable et eaux usées) que celles liées au grand cycle de l'eau (rivières et zones humides).

Il convient désormais de réussir le partage de l'eau, entre l'amont et l'aval, entre l'urbain et le rural, en gardant à l'esprit que l'approvisionnement en eau potable doit rester une priorité. L'attention doit également être mise sur le maintien des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques qui rendent de nombreux services en termes d'auto-épuration et de régulation hydraulique.

À ce titre, la question de l'accompagnement des territoires et de l'animation des politiques notamment dans le domaine de l'eau potable est essentielle afin de mieux coordonner l'action publique dans la gestion de cette ressource capitale.

Ainsi, suite à la Conférence sur l'eau tenue le 22 mai 2023, le Département a souhaité s'orienter vers la mise en place d'un **Schéma départemental de la gestion de la ressource en eau** afin de protéger la ressource en eau, satisfaire les besoins en eau potable et sécuriser l'approvisionnement dans une logique de réduction des prélèvements dans les nappes et d'amélioration de la qualité de l'eau et dans un premier temps de travailler la mise en œuvre d'un **Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable** (SDAEP) conformément à sa délibération du 30 juin 2023.



→ DÉFI N°1

Contribuer à garantir la qualité de l'eau potable et à assurer un assainissement de qualité des eaux usées et pluviales

► **Garantir une eau potable de qualité pour tous :**

Le Département ou une structure partenaire assurera la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires à la définition d'un **Schéma d'Alimentation en Eau Potable** (SDAEP) proposant un programme de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable. Il sera construit avec l'ensemble des acteurs de l'eau et avec l'appui technique et financier de l'Agence de l'Eau. Ce futur schéma intégrera des axes forts tels que :

- **L'amplification des mesures de sobriété par les économies d'eau et la réduction de la consommation ;**
- **La gestion patrimoniale des réseaux** par le suivi des ouvrages et la réalisation de travaux ciblés de renouvellement et d'interconnexion (le sujet des interconnexions entre réseaux, indispensables pour sécuriser les approvisionnements, sera un enjeu fort du SDAEP) ;
- **L'animation territoriale**, avec un volet dédié à la concertation et de renforcement de l'ingénierie territoriale au profit des collectivités.

► **Réhabiliter les réseaux défectueux**

Il convient de poursuivre le travail mené par le SATESE dans le domaine de l'assainissement et de porter les efforts sur la réhabilitation des réseaux défectueux qui occasionnent des surcharges hydrauliques des stations d'épuration en temps de pluie et donc une perte de qualité au niveau du rejet dans le milieu naturel.

Le Département a délégué ses missions d'assistance technique obligatoires au Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi de l'Eau d'Indre-et-Loire (SATESE 37).

Une réflexion sur la réutilisation des eaux usées traitées sera engagée ainsi que sur le traitement des fuites sur le réseau d'eau potable de son patrimoine.

► **Favoriser la gestion intégrée des eaux pluviales**

Le Département souhaite promouvoir et mettre en œuvre les solutions visant à permettre l'infiltration des eaux pluviales dans les sols afin de contribuer à la recharge des nappes souterraines, l'amélioration de la qualité de l'eau et du cadre de vie.

→ DÉFI N°2

Œuvrer pour des rivières vivantes et des zones humides fonctionnelles

► **Restaurer et entretenir les rivières**

En Indre-et-Loire, les contrats territoriaux couvrent la quasi-totalité de notre territoire. L'enjeu, à travers la restauration des cours d'eau, est de :

- Contribuer à la réalimentation des nappes,
- Améliorer le bon état des eaux,
- Contribuer à la lutte contre l'érosion de la biodiversité et la préservation des corridors écologiques.

L'engagement du Département en faveur des rivières repose sur :

- **Une offre d'ingénierie** apportée aux 12 syndicats et EPCI maîtres d'ouvrage, au travers de sa cellule ASTER (Assistance et Suivi Technique pour l'Entretien des Rivières);
- **Des aides financières** dans le cadre des contrats territoriaux de bassins versants.

► **Préserver et restaurer les zones humides**

Dans le cadre de sa politique ENS, le Département agit notamment en faveur des zones humides, qui constituent l'essentiel des sites classés (marais, tourbières, prairies humides, étangs...). C'est un enjeu majeur bien identifié, au cœur des préoccupations de la collectivité étant donné le rôle d'épurateur naturel, d'éponge et de zone d'expansion des crues que jouent ces milieux.

► **Aménager les bassins versants**

Le Département soutient l'aménagement des bassins versants destiné à freiner et filtrer l'eau avant son arrivée dans les cours d'eau. À ce titre le Département a programmé l'aménagement de plusieurs zones humides tampon sur des délaissés routiers.

Exemple: RD760 entre Manthelan et Sainte-Maure-de-Touraine, avec le projet d'aménagement de zones humides tampons sur plusieurs délaissés de voirie, destinées à freiner et filtrer les eaux de ruissellement agricoles.

→ **DÉFI N°3**

Soutenir les collectivités dans leurs missions de gestion de l'eau (milieux aquatiques, eau potable et assainissement)

► **Proposer une ingénierie auprès des collectivités**

Le Département continuera à s'appuyer sur :

- Le SATESE afin de proposer une ingénierie auprès des collectivités au titre de l'assainissement;
- La cellule ASTER pour la restauration des rivières et zones humides.

Il déploiera également son ingénierie dans le domaine de l'eau potable dans la continuité de l'élaboration du schéma départemental d'alimentation en eau potable.

► **Favoriser les études stratégiques**

Le Département est impliqué dans le fonctionnement de plusieurs syndicats mixtes de bassins (EP Loire, EPTB Vienne, Sydeva), qui conduisent des études stratégiques de gestion de la ressource en eau à l'échelle pertinente des grands bassins versants. Ces études contribuent au partage de l'eau dans une logique de préservation des milieux aquatiques.

► **Préserver et économiser la ressource en eau potable**

Le Département engagera des actions de sensibilisation auprès de ses propres services mais également auprès des collégiens. À cet effet il travaillera en collaboration avec la direction académique et ses référents développement durable.

Il inscrira dans son prochain Contrat de Performance Environnementale engagé sur ses bâtiments et leurs abords, un volet « Eau » dédié aux économies d'eau, à la gestion des eaux pluviales et la préservation de la biodiversité.

— AMBITION 4

Accélérer et accompagner la transition agroécologique

La production agricole doit être compatible avec la préservation de l'eau et de la biodiversité, et pourvoyeuse de paysages diversifiés et résilients face aux changements en cours. En effet, une part importante de la biodiversité remarquable de la Touraine est liée aux milieux ouverts (prairies de fond de vallée, pelouses calcicoles, prairies de fauche) ou semi-ouverts (landes, fourrés) issus des pratiques d'élevage extensives.

Or l'élevage est en nette perte de vitesse :

- ▶ **En Indre-et-Loire entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations** d'élevage ou mixtes **a diminué de 33 %** (source Agreste 2021 – recensement agricole 2020) ;
- ▶ **À l'échelle régionale, les différents élevages (bovins laitiers et allaitants, ovins) ont la même dynamique : de moins en moins nombreux**, avec des troupeaux et des surfaces qui s'agrandissent (source Agreste 2023 – recensement agricole 2020).

D'une manière générale, on assiste à une **régression de la polyculture-élevage**, avec une concentration et une **spécialisation des productions**. Cette situation favorise le regroupement du foncier et l'usage de machines agricoles puissantes et de grandes tailles, avec pour conséquence **une simplification des paysages** (haies, fossés, « coins de champs », vergers vivriers...) **et de la biodiversité associée**. Par ailleurs l'usage intensif de produits phytosanitaires constitue également une des causes du déclin de la faune et la flore associées aux espaces agro-naturels.

Cependant il faut souligner que :

- ▶ **À l'échelle régionale, il est à noter qu'une exploitation sur cinq est impliquée dans une démarche de qualité ;**
- ▶ **En 2020, l'Indre-et-Loire concentrait 28 % des 1550 exploitations régionales converties ou en cours de conversion à l'agriculture biologique** (source Agreste 2022 – recensement agricole 2020).

Le Département accompagne le monde agricole et encourage la transition vers l'agroécologie.



DÉFI N°1

Encourager une transition alimentaire pour une alimentation plus saine et plus respectueuse de l'environnement

- ▶ Structurer et développer des filières locales et les circuits courts (filières Grand bœuf, Veau bio, Volailles, Porc « Roi rose »...). Le Département met l'accent sur l'importance de valoriser les productions agricoles locales de qualités. Il apporte ainsi un soutien financier à la Chambre d'agriculture afin d'organiser, animer et promouvoir ces filières. Ce travail passe donc notamment par l'accompagnement du référencement des éleveurs ou encore le développement de l'autonomie des modèles économiques.

- ▶ Promouvoir l'achat de produits locaux dans les restaurants scolaires des collèges, et encourager l'achat de ces produits au sein de l'IDEF et des établissements médico-sociaux dans le domaine des personnes âgées et de l'enfance ;
- ▶ Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- ▶ Mobiliser les agriculteurs dans le cadre de projets favorables à la biodiversité (financement de barres d'envol avec la fédération des chasseurs, participation au concours des prairies fleuries).

→ DÉFI N°2

Développer une gestion agricole durable dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles

Certaines actions de gestion d'ENS tels que la fauche de prairie ou la coupe de bois peuvent être réalisées par des professionnels dans le cadre de leur entreprise d'exploitation ou de prestation. Plusieurs sites ENS font déjà l'objet d'une valorisation de leurs productions via une gestion assurée par des agriculteurs ou pisciculteurs. Ainsi l'exploitation extensive de certains milieux naturels à haute valeur écologique peut favoriser leur état de conservation.

Aussi le Département souhaite réaffirmer le lien entre économie locale et biodiversité, dans le respect de la sensibilité des sites.

- ▶ Encourager **sur les sites ENS des modes de production extensifs** et donc moins impactant pour la biodiversité ;
- ▶ **Soutenir le développement du pastoralisme** comme outil de gestion des espaces ouverts en initiant des projets ou en s'inscrivant dans des projets existants ;
- ▶ **Contribuer aux Projets Alimentaires Territoriaux** mis en place par l'État et les collectivités : certains sites ENS peuvent être des secteurs de production agricole extensive.

→ DÉFI N°3

Soutenir l'expérimentation et le développement de l'agroforesterie et du sylvopastoralisme

La production conjuguée de bois et de cultures annuelles existe depuis très longtemps. Cependant, ce mode de production a fortement régressé ces dernières décennies en Indre-et-Loire, avec la spécialisation des cultures et la séparation entre le monde agricole et le monde de la forêt.

Toutefois, au regard des changements climatiques en cours et des expérimentations déjà menées, l'agroforesterie et le sylvopastoralisme semblent prometteurs, sous certaines conditions.

- ▶ **Poursuivre l'expérimentation** engagée sur la parcelle agricole de Lémeré ;
- ▶ **Mettre à disposition des parcelles cultivables de sites ENS** pour de nouvelles expérimentations ;
- ▶ **Soutenir certaines plantations agroforestières intra-parcellaires** dans le cadre de l'opération APRT.

— AMBITION 5

Soutenir et promouvoir un tourisme durable respectueux de l'environnement

Le Département a présenté en juin 2023 ses orientations stratégiques **DestinationS 2030**, fixant le cap à emprunter pour les prochaines années avec l'ensemble des acteurs de la filière tourisme.

Le tourisme durable y tient une place importante, les touristes souhaitant donner du sens au choix de leur destination, par la recherche d'expériences nouvelles, au plus près de la nature.

Par ailleurs, la Touraine commence à rencontrer des problématiques de surfréquentation dans certains lieux touristiques (châteaux notamment).

Les orientations politiques doivent préserver mais aussi faire vivre un patrimoine naturel et culturel remarquable.

Il est à noter que :

- ▶ **Depuis plus de 10 ans le Département propose une offre d'animations nature sur les sites Espaces Naturels Sensibles**, qui s'étoffe et se diversifie chaque année.
- ▶ **En 2023, ce sont ainsi 197 sorties qui étaient accessibles au public**, en plus des nombreuses animations à destination des élèves.

Il s'agit de poursuivre cette dynamique.



DÉFI N°1

Proposer de nouveaux itinéraires et une mise en tourisme de sites naturels respectueuse de l'environnement

- ▶ **Encourager la mise en tourisme d'espaces naturels**, de points de baignade naturelle, d'offres d'itinérances et de nouvelles prestations nature, tout en respectant l'intégrité des sites et la préservation des espèces présentes ;
- ▶ **Valoriser les sites ENS dans le cadre de sentiers labellisés**, en lien avec d'autres destinations touristiques à proximité ;
- ▶ Accompagner les communes présentant un potentiel touristique et **dynamiser la promotion des villages labellisés** (intérêts patrimoine naturel et paysages) ;
- ▶ Qualifier les entrées et les cœurs de villages pour développer leur potentiel touristique (sentiers d'interprétation, points de vue, haltes arborées...) et **garantir les services associés à la pratique des activités de pleine nature** (pause sanitaire, sécurité et entretien des tracés, signalétique...);
- ▶ Garantir un **accueil de qualité sur les ENS** (panneaux directionnels, aires de stationnement autos et vélos, aires de pique-nique, toilettes sèches et jeux pour enfants le cas échéant...);
- ▶ Aménager des **sentiers de découverte** favorisant la connaissance ;
- ▶ Proposer des **animations nature** régulières pour le public, avec les partenaires de l'éducation à l'environnement, dans le cadre de l'agenda annuel ;
- ▶ Prise en compte des **publics internationaux et en situation de handicap**.



→ DÉFI N°2

Soutenir et valoriser l'itinérance douce

- ▶ Garantir un maillage du **territoire dense et qualitatif en termes de sentiers de randonnées** inscrits au **Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)** ;
- ▶ **Maintenir un haut niveau de services, promouvoir et connecter les itinéraires cyclables** structurants tels la Loire à vélo, Cœur de France-Cher à vélo, boucles des EPCI (bagagerie, points d'eau, bornes de recharge...) ;
- ▶ Encourager la création de produits d'itinérance incluant des prestations de mobilités éco-responsables ou multimodales (randonnées pédestre et équestre, cyclotourisme, gyropodes, tourisme fluvial, train, car) ;
- ▶ Renforcer les synergies entre itinérance et patrimoine culturel.

→ DÉFI N°3

Encourager les offres de tourisme durable sur le territoire via les aides du Fonds d'Intervention Départemental d'Investissement Touristique (FIDIT)

- ▶ Le Département souhaite que **le FIDIT favorise l'innovation, et fasse « évoluer les pratiques professionnelles touristiques »** dans la prise en compte des enjeux écologiques et énergétiques :
 - **Exclure les projets touristiques peu vertueux** pour l'environnement (piscines individuelles non écologiques, quads...) ;
 - Accompagner les porteurs de projets dans les transitions écologique et climatique en **favorisant les projets écoresponsables** (hébergements, activités, sites de loisirs...) ;
 - **Appuyer les offres liées aux mobilités douces** (transports non motorisés, électriques, en auto-partage) ;
 - Inciter les porteurs de projets à **prendre en compte les publics en situation de handicap** (au-delà des gîtes de groupe).

→ DÉFI N°4

Réussir la transition touristique

- ▶ **Réinterroger les pratiques des opérateurs touristiques** : ne pas rechercher l'augmentation absolue du nombre de visiteurs mais une meilleure répartition des flux dans le temps et l'espace, proposer des offres en adéquation avec les nouvelles attentes des consommateurs (slow tourisme, engagement écoresponsable...).
- ▶ **Agir sur les comportements des visiteurs** en leur proposant une offre d'accès et de découverte de la Touraine la plus décarbonée possible, recherche d'expériences privilégiées et qui donnent un sens à leur séjour.

— AMBITION 6

Développer les mobilités douces

La loi d'orientation des mobilités transforme en profondeur la politique des mobilités afin de rendre les transports du quotidien à la fois plus pratiques, moins coûteux et plus durables. À ce titre, le Conseil départemental souhaite définir une stratégie opérationnelle en la matière donnant lieu à la conception d'un schéma départemental des mobilités douces et inscrire notamment le vélo dans le quotidien des habitants du département, en lien avec le plan vélo et marche 2023-2027 de l'État.

→ DÉFI N°1

Vers un Schéma départemental des déplacements doux

La stratégie opérationnelle du Département s'articulera autour des axes suivants :

- ▶ **Coordonner et animer une politique vélo départementale** valorisant la complémentarité entre projets et la coordination entre acteurs ;
- ▶ **Aménager un réseau cyclable pour tous** et s'affirmer comme un département exemplaire ;
- ▶ **Soutenir et accompagner les collectivités** dans un maillage cyclable dense et continu du territoire ;
- ▶ **Promouvoir le tourisme à vélo** en Touraine ;
- ▶ **Promouvoir l'utilisation du vélo** par l'éducation, la sensibilisation et la communication.

Exemple : dans le cadre du 6^e appel à projets « Fonds Mobilités Actives – Aménagements cyclables » lancé par l'État, l'aménagement du pont routier Charles-de-Gaulle, porté par le Département d'Indre-et-Loire, a été retenu parmi les 25 lauréats régionaux 2023, pour l'aménagement d'une voie cyclable et permettre la liaison entre les gares afin de favoriser l'intermodalité en zone peu dense.

La concertation avec les EPCI étant toujours en cours, **ce schéma des déplacements doux** sera voté courant 2024 ; **Il ambitionnera à l'horizon 2040 de développer**, en lien avec les communes et les EPCI, **plus de 1000 kilomètres de nouveaux itinéraires cyclables.**

→ DÉFI N°2

Mettre en place un dossier d'organisation de l'entretien durable des itinéraires cyclables

Ce mode d'organisation interne aux services du Département, permettra le recensement de l'ensemble du réseau cyclable, sa connaissance technique et son entretien.

→ DÉFI N°3

Lutter contre l'autosolisme, développer les aires de covoiturages

- ▶ Favoriser le covoiturage dans le cadre du plan de déplacement de l'administration et au-delà ;
- ▶ Développer les bornes de recharge pour véhicules électriques sur nos parkings publics et aires de covoiturage en lien avec les travaux menés par le SIEIL.



— AMBITION 7

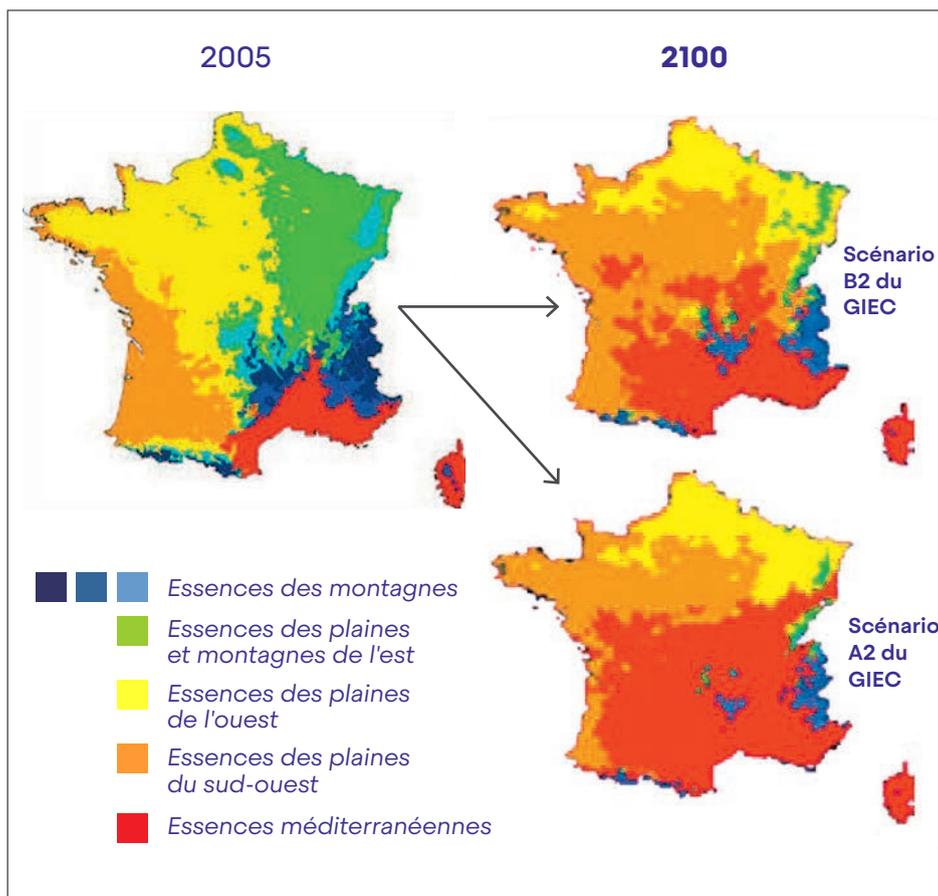
Promouvoir une transition écologique au service du cadre de vie et de la santé

Le cadre de vie et la santé sont au cœur de la nécessaire prise en compte des enjeux environnementaux dans nos modes de vie et dans nos politiques publiques.

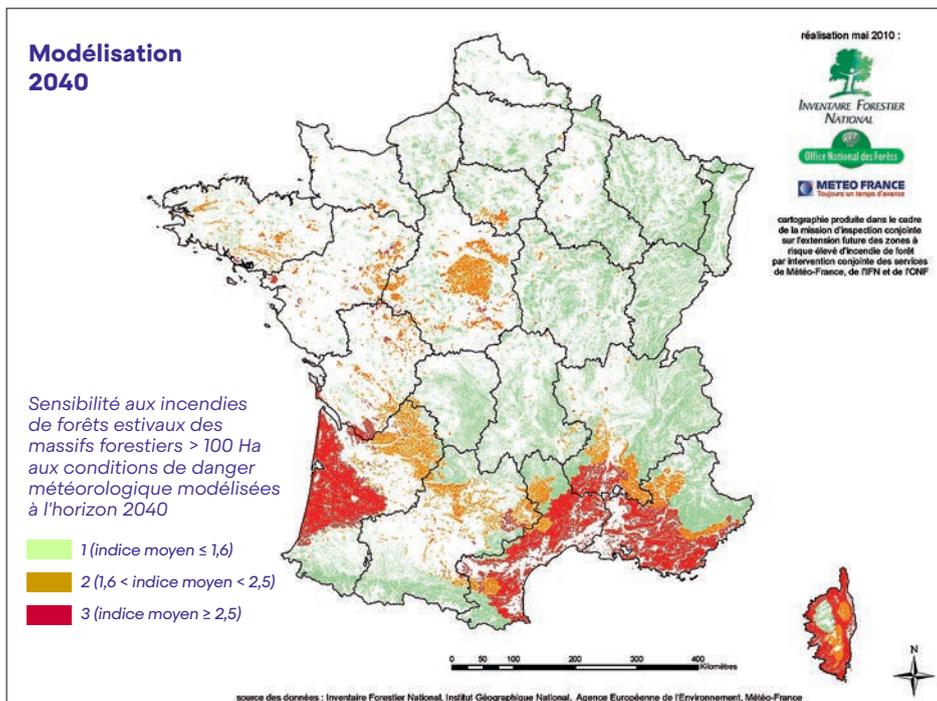
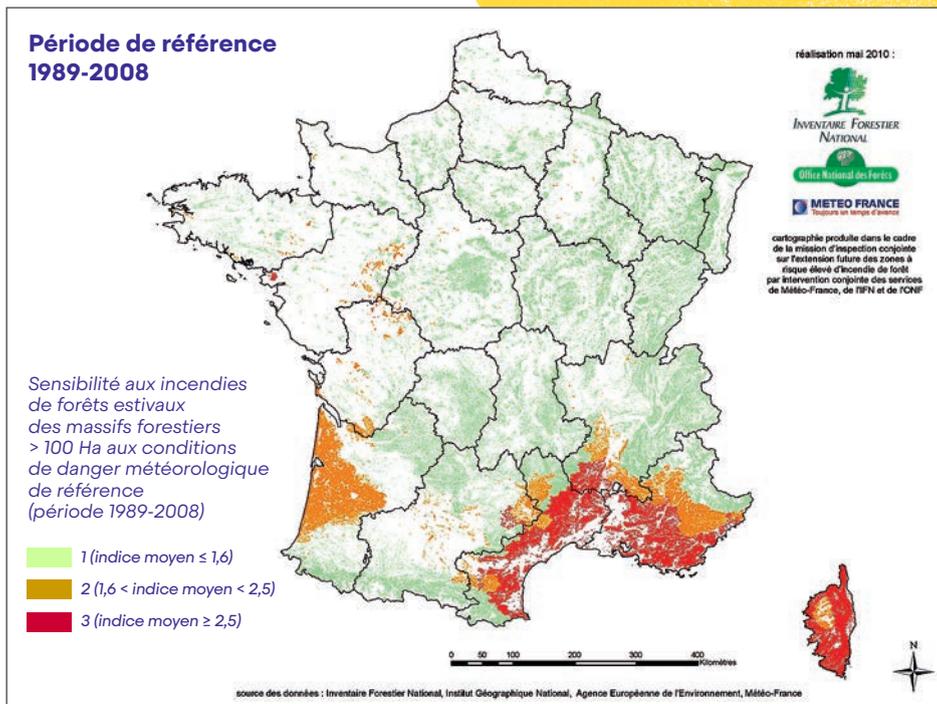
À ce titre le Conseil départemental entend consolider son effort d'ingénierie auprès des collectivités et favoriser l'essor d'un cadre de vie durable contribuant à préserver la santé des habitants, et agir également sur la qualité de l'air, la prévention des nuisances et des risques naturels et technologiques ou encore en garantir au mieux la santé alimentaire et animale.

ÉVOLUTION DE L'AIRE POTENTIELLE DE GROUPES BIOGÉOGRAPHIQUES D'ESSENCES

(source Carbofor Badeau et al., 2005)



CARTOGRAPHIES NATIONALES DES ZONES POTENTIELLEMENT SENSIBLES AUX INCENDIES DE FORÊT EN FRANCE



→ DÉFI N°1

Une ingénierie de soutien aux territoires

- ▶ **Promouvoir une démarche de projet global** en développant notamment une ingénierie « transition écologique et énergétique » au service des territoires s'appuyant sur :
 - **ADAC-CAUE**: Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement ;
 - **ADIL France renov'**: Agence Départementale d'Information sur le Logement ;
 - **ADT**: Agence Départementale du Tourisme ;
 - **AMIL**: Association des Maires d'Indre-et-Loire ;
 - **SATESE**: Service d'Assistance Technique à l'exploitation des Stations d'Épuration ;
 - **SDIS**: Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
 - **SET Aménagement** (Société Publique Locale): Société d'Équipement de la Touraine - Aménagement ;
 - **SHOT**: Société d'Horticulture de Touraine.
- ▶ **Promouvoir la connaissance partagée des territoires**: mieux partager les données en s'appuyant sur l'observatoire de l'habitat et du foncier, l'OET (Observatoire de l'Économie et des Territoires), l'ADIL et l'ATU (Agence d'Urbanisme de l'agglomération) sous copilotage CD37/ADIL mettre en place avec l'OET et l'ATU un observatoire du foncier et de l'habitat dédié à la problématique du Zéro Artificialisation Nette.

→ DÉFI N°2

Encourager un urbanisme durable, résilient et au service de la santé

Lutter contre le changement climatique notamment par la lutte contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain.

- ▶ **Favoriser le traitement des sites et sols pollués susceptibles de présenter un risque pour les personnes et l'environnement et lutter contre l'artificialisation des sols** pour mieux drainer les pluies et favoriser la régénération des sols (cf. la loi Climat et Résilience (2021) fixant l'objectif de diviser par deux du rythme de consommation des sols à l'horizon 2030. Elle vise également l'atteinte du Zéro Artificialisation Nette en 2050);
- ▶ **Coordonner l'action départementale avec les stratégies climat, air, énergie, bruit, mobilités et sols en lien avec**:
 - Schéma de COhérence Territoriale (SCoT), et PLUi,
 - Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires SRADDET,
 - Plan climat-air-énergie-territorial (PCAET);
- ▶ **Agir sur la qualité de l'air dans les bâtiments du Département** (réalisation de diagnostics et de travaux d'adaptation si nécessaire), et sur l'environnement sonore;
- ▶ **Agir sur les milieux urbains** pour favoriser la **biodiversité** et une **gestion durable des sols**.

→ DÉFI N°3

Embellissons la Touraine - Label Villes et Villages fleuris

Chaque année, le **label « Villes et Villages Fleuris »** récompense les communes qui s'engagent dans l'**amélioration de la qualité du cadre de vie** : place accordée au végétal dans l'espace public, gestion des ressources naturelles et **préservation de la biodiversité**.

► **Au-delà de l'embellissement du territoire, les enjeux de biodiversité, de gestion de l'eau et de qualité paysagère** sont aujourd'hui au cœur des préoccupations, aussi le **Département continue d'accompagner les Communes** souhaitant aller vers la labellisation en présentant au jury régional les Communes qu'il juge susceptibles d'accéder au classement « 1 fleur ». Il attribue également la reconnaissance de 1 à 4 « pétales » et assure un suivi et un contrôle des Communes sur ce sujet.

En Indre-et-Loire, le Département délègue l'organisation du concours départemental à la Société d'Horticulture de Touraine (SHOT), organisme agréé.

→ DÉFI N°4

Encourager la végétalisation des cours des collèges

► **S'appuyer sur le Fonds vert pour développer la végétalisation des cours des collèges**

Plusieurs enjeux se dégagent de la végétalisation des cours des collèges :

→ **La désimperméabilisation et la gestion des eaux pluviales :**

- Disposer d'un sol plus clair réduit les calories emmagasinées et donc restituées en fin de journée ;
- Soulager grâce à l'infiltration, les réseaux d'assainissement existants (ex : installation d'un bocage urbain au collège de Vouvray) ;
- Lutter contre le stress hydrique des végétaux existants.

→ **Amélioration des conditions d'apprentissage et bien-être des élèves :**

- La végétalisation et la possibilité pour les élèves d'en bénéficier permettent d'envisager l'installation de classes dehors, la création de jardins potagers et serres (ex : collège Vallée Violette de Joué-lès-Tours), mais aussi le développement de zones de détente ombragées et de sport ;
- Le traitement spatial de la cour permet enfin à chacun d'y trouver sa place et de lutter contre les inégalités spatiales d'usage.

Exemple : Installation de cabanes pour proposer des zones d'intimité au collège de Cormery

► **Intégrer les préconisations développement durable dans le programme-type des collèges**

Le Département met déjà en place une politique bâimentaire particulièrement respectueuse des réglementations tendant à réduire les consommations d'énergie (décret tertiaire et RE 2020).

Il s'attachera par ailleurs à proposer des projets permettant de prétendre à des labellisations environnementales, type BEPOS (bâtiment à énergie positive et réduction de carbone).



DÉFI N°5

Prévenir et limiter les risques naturels et technologiques et les risques pour la santé

► Prévention des risques naturels et technologiques

Le Département continuera à **soutenir financièrement les actions prévues dans les plans de prévention des risques technologiques (PPRT)**. Par ailleurs, il se mobilise au sein des instances réglementaires chargées d'**étudier les projets ayant un impact sur l'environnement, la santé et les paysages** (CODERST, CDNPS, CLI).

Au regard de l'augmentation du risque d'incendie de forêts, le Département a octroyé un financement destiné à la mise en place d'un **réseau de surveillance des départs d'incendie**, complémentaire aux actions du service départemental d'incendie et de secours (sapeurs-pompier).

S'agissant du risque inondation, la politique de **préservation des zones humides** contribue à la réduction de la vulnérabilité en tant que champs d'expansion des crues.

► Santé humaine, animale, végétale et environnementale : une seule santé

Par le biais de sa contribution annuelle auprès du laboratoire Inovalys, le **Département est le premier partenaire des agriculteurs dans le domaine de la santé animale**. Il se mobilise également pour **surveiller la qualité de l'eau potable** et des lieux de baignade, **garantir la santé alimentaire** et contrôler le développement des **zoonoses** (diffusion de maladies par le moustique tigre par exemple) ou encore intervenir en cas de risques épidémiologiques.

► Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)

Le Département participe aux groupes de travail régionaux relatifs aux espèces animales et végétales envahissantes mis en place par l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB). Il mène par ailleurs des opérations de lutte contre certaines de ces espèces sur les sites ENS et soutien la FREDON Centre-Val de Loire sur le sujet de la lutte contre les rongeurs indésirables.

► Prévention du bruit

Le Conseil départemental, conformément à la réglementation européenne relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, a **mis en place depuis 2015 un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)** pour son patrimoine routier. Celui-ci prévoit ainsi les solutions techniques nécessaires (déviations, enrobés phoniques, écrans antibruit). La prochaine étape correspondra à l'élaboration en 2024 du PPBE 4^e échéance.



— AMBITION 8

Agir pour une transition écologique et solidaire

Le développement durable a toujours été conçu comme un équilibre entre **l'économie, la sauvegarde de l'environnement et le bien-être social** pour les citoyens. **Les derniers rapports du GIEC** confirment qu'il s'agit désormais de s'adapter au dérèglement climatique tout en **préservant au mieux la justice sociale**.

Par ailleurs, l'État met en place début 2024 le **Pacte des Solidarités** (volet 2 de la stratégie de lutte contre la pauvreté et en coordination avec l'objectif de justice sociale de la planification écologique) qui comportera un axe dédié à la **transition écologique et solidaire** visant à réduire les dépenses contraintes des ménages en matière d'alimentation, d'énergie et de mobilité.

Aussi, le Département, qui aura à décliner le pacte national au plan local, souhaite résolument **intégrer les solidarités au sein de son action écologique et énergétique**.



DÉFI N°1

Promouvoir la solidarité alimentaire et l'accès à une alimentation de qualité

- ▶ Maintenir le **soutien aux structures d'aide alimentaire** sur tout le territoire départemental ;
- ▶ **Assurer aux bénéficiaires de l'aide alimentaire l'accès à une alimentation saine et durable** et avec l'appui des **producteurs locaux** :
 - **Renouveler l'opération « bœuf solidaire »** au profit des publics vulnérables ;
 - Favoriser la **confection par les chefs de cuisine de collèges, l'IDEF, les établissements médico-sociaux dans le domaine des personnes âgées et de l'enfance, de recettes locales, équilibrées, faciles à réaliser et peu coûteuses** pour les publics vulnérables.
- ▶ **Structurer le réseau partenarial de l'aide alimentaire de la production à la consommation** :
 - **Porter une réflexion** pour étudier la possibilité d'un **conventionnement avec les associations pour le maintien d'une agriculture paysanne et biologique (AMAP)** afin que les chèques de secours alimentaires favorisent une alimentation saine et de proximité ;
 - **Mettre en place un plan d'accompagnement du développement des jardins collectifs** et ainsi développer les relations inter-acteurs pour intensifier les partenariats dans le cadre de conventions pluriannuelles ;
 - Développer des **alliances locales de solidarité alimentaire « producteurs-associations-collectivités »** et soutenir le volet social des Projets alimentaires territoriaux ainsi que des expérimentations de chèque alimentaire locaux portés par les collectivités territoriales.

→ DÉFI N°2

Favoriser la solidarité énergétique

- ▶ **Lutter contre la précarité énergétique** des publics démunis :
 - **Mettre en place un Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME)** à compter du 1^{er} janvier 2024 visant à repérer les ménages en précarité énergétique et à financer grâce aux certificats d'économie d'énergie des actions auprès de ces ménages ;
 - **Développer l'information, la prévention et les écogestes** auprès des publics vulnérables (appartement pédagogique, actions collectives dans les Maisons de la Solidarité et dans les collèges) ;
 - **Continuer la mobilisation du Fonds social d'aide aux travaux** en faveur de rénovation et de l'isolation thermique d'habitats indignes.

- ▶ **Favoriser la réalisation de travaux énergétiques au sein des établissements médico-sociaux** en charge du public âgé, handicapé et dans le secteur de l'enfance, permettant l'atteinte des objectifs fixés par le décret tertiaire (Dispositif Éco Efficacité Tertiaire) qui impose une réduction des consommations énergétiques progressive pour les bâtiments tertiaires.

Cette nouvelle réglementation vise à économiser 60 % d'énergie finale dans ces bâtiments à l'horizon 2050.

À ce titre, l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales (ADAC) a postulé à l'appel à projet de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) afin de financer un poste de Conseil en Énergie Partagé (CEP), service spécifique aux petites et moyennes collectivités qui consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé, voire au profit des établissements médico-sociaux pour personnes âgées.

- ▶ **Promouvoir la sobriété énergétique des logements** dans le cadre des aides à la pierre nationale et au titre de la délégation des aides à la pierre pilotée par le Département.
- ▶ **Encourager le recours aux matériaux biosourcés** : à ce titre, le Conseil départemental mènera une réflexion, lors de l'élaboration du Plan Départemental de l'Habitat, sur l'écoconditionnalité des aides et sur l'adaptation du Programme d'Action Territorial.
Le Conseil départemental porte également la réflexion sur le **réemploi des matériaux de construction en Indre-et-Loire**, dans le cadre d'un programme de l'ADEME.
- ▶ **Favoriser l'auto-réhabilitation accompagnée** par le financement de la plateforme Solibât des Compagnons bâtisseurs.

→ DÉFI N°3

Encourager la mobilité solidaire

- ▶ Favoriser les mobilités douces des publics vulnérables
- ▶ Intensifier le soutien au déploiement de plateformes de mobilité solidaire pour l'accompagnement des publics modestes en insertion socio-professionnelle
- ▶ Développer les solutions de mobilité solidaire, Garages solidaires, location de véhicules intermédiaires à tarif social, accompagnement pour l'achat de véhicules propres, covoiturage entre publics en insertion à des heures décalées.

→ DÉFI N°4

Développer les coopérations solidaires avec les partenaires de l'économie sociale et solidaire et du secteur médico-social

Le Département souhaite :

- ▶ **Encourager les coopérations avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS)** rassemblant les associations et entreprises qui concilient solidarité, performances économiques et utilité sociale. Dans la continuité des actions déjà engagées, des collaborations seront recherchées notamment pour l'entretien des espaces verts de notre collectivité et des sites Espaces Naturels Sensibles (notamment favoriser l'insertion par le travail) ;
- ▶ **Encourager les acteurs du secteur médico-social à s'impliquer** dans les transitions écologique et énergétique ;
 - **Intégrer, le cas échéant, dans les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) conclus avec les établissements médico-sociaux du champ de l'autonomie et de l'enfance, des clauses relatives au développement durable** afin que le Département devienne prescripteur et accompagne ses partenaires dans la transition écologique et énergétique.

→ DÉFI N°5

Favoriser l'accès aux équipements et aux sites touristiques pour les publics vulnérables et les personnes en situation de handicap

- ▶ Ainsi depuis 2020, les gîtes doivent s'engager dans la démarche de labellisation Tourisme & Handicap ;
- ▶ Faciliter l'accès aux ENS au profit des publics vulnérables dans le cadre d'actions collectives avec animation.

→ DÉFI N°6

Faciliter l'accès à une culture vectrice des enjeux liés aux transitions

- ▶ Encourager la diffusion de connaissance et les créations culturelles promouvant les enjeux liés aux transitions écologiques et énergétiques ;
- ▶ Définir des critères permettant d'inscrire la sobriété dans les projets présentés par les partenaires du secteur culturel ;
- ▶ Amener les opérateurs à inciter leurs usagers à utiliser en priorité les mobilités douces.

— AMBITION 9

Favoriser l'engagement citoyen pour accélérer les transitions

A fin d'accélérer la mise en œuvre des transitions écologique et énergétique, il est indispensable d'**impliquer le citoyen dans ses diverses contributions** à la réduction des gaz à effet de serre et à la préservation de la biodiversité, ceci par des actes simples et concrets.

Il convient à cet effet de **favoriser l'appropriation individuelle et collective des enjeux** liés aux transitions notamment par l'éducation, l'information et l'implication des citoyens dans les dispositifs participatifs. Cette **mobilisation passe notamment par l'éducation des plus jeunes**. Depuis plusieurs années le Département sensibilise les collégiens aux enjeux de production d'énergie et de préservation de la biodiversité, au travers des animations et déplacement sur des sites dédiés.



DÉFI N°1

Intensifier l'information auprès des collégiens

- ▶ **Favoriser l'éducation à l'environnement et au développement durable** des collégiens en s'appuyant sur le label E3D des établissements (École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable):
 - Promouvoir des activités de groupe sur le sujet de la transition écologique ;
 - Réaliser, en lien avec les référents Développement Durable de l'Éducation nationale, des contenus pédagogiques à diffuser dans les classes ;
 - Amplifier l'éducation aux écogestes des collégiens.
- ▶ Organiser une **journée annuelle des éco-conseillers** des collèves ;
- ▶ **Promouvoir la découverte des sites ENS** à proximité des collèves.



DÉFI N°2

Mettre en œuvre le plan de diminution des déchets

- ▶ La valorisation des biodéchets est désormais rendue obligatoire pour les demi-pensions, il convient donc de **garantir l'efficacité du tri à la source** du traitement des déchets. La politique de lutte contre le gaspillage dans les collèges fait l'objet d'un groupe de travail depuis l'année scolaire 2022-2023 et se concrétisera en 2024.



DÉFI N°3

Favoriser l'engagement citoyen par la connaissance

- ▶ **Produire, valoriser et diffuser les connaissances** sur le développement durable et mener des actions en faveur du grand public, en lien avec nos partenaires (ADIL, CAUE, Agence de l'Eau...);

- ▶ **Développer une offre de lecture adaptée** pour permettre à tous les lecteurs des bibliothèques du réseau de la Direction Départementale de la Lecture Publique, de disposer d'une information de qualité sur les transitions ;
- ▶ **Conforter le rôle des délégués et des éco-délégués** pour mieux informer et former les élus, et les agents de la fonction publique à la participation citoyenne ;
- ▶ **Encourager la multiplicité d'actions citoyennes** portées par des acteurs associatifs et privés pour la transition écologique en intégrant dans le budget participatif un volet dédié à des thématiques environnementales ;
- ▶ **Encourager la gestion citoyenne des déchets sur les routes**, par la sensibilisation du public (panneaux d'information) et des agents des routes (journée annuelle de ramassage des déchets, coordonnée avec les communes et les EPCI).

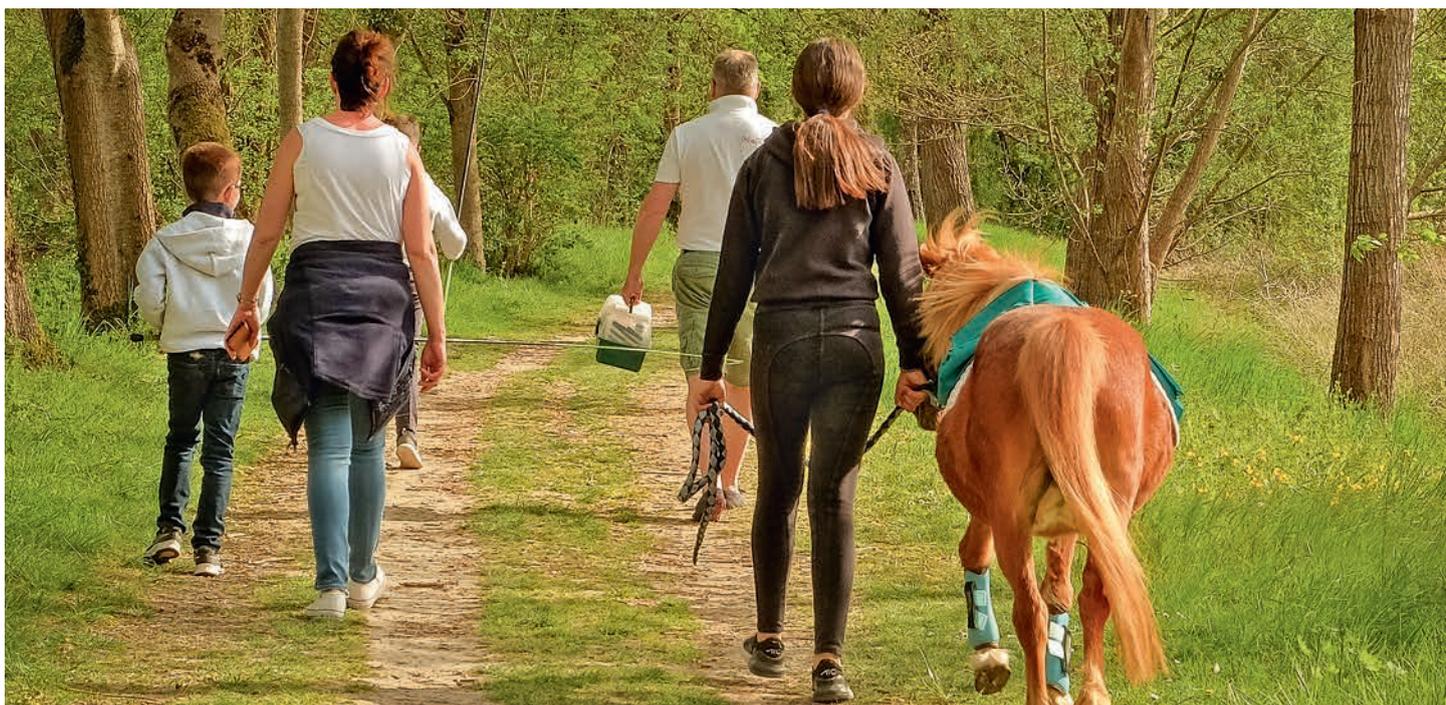
→ DÉFI N°4

Développer de façon raisonnée les activités de pleine nature

L'immersion dans la nature doit contribuer à une prise de conscience pour la préservation des milieux naturels et des paysages. Mais l'approche consumériste doit être évitée, et les activités pratiquées dans le respect des lieux et des usagers.

Le Département a pour ambition de faire découvrir au plus grand nombre les richesses naturelles de la Touraine, en particulier le public non averti ou éloigné de ces préoccupations.

- ▶ **Proposer des animations artistiques et culturelles sur les sites Espaces Naturels Sensibles**, en complément des animations nature : représentations musicales, théâtre, spectacle vivant. Établir des liens entre culture et nature, en proposant des destinations complémentaires (ex : musée de la Préhistoire du Grand-Pressigny et ENS de l'Éperon de Murat à Ferrière-Larçon) ;
- ▶ **Développer des itinéraires de randonnée de qualité**, intégrant une information sur l'intérêt des patrimoines traversés ;
- ▶ **S'associer au Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine** dans sa démarche de sensibilisation des acteurs du tourisme à l'impact potentiel de leur activité sur les milieux et espèces, pour faire évoluer les pratiques le cas échéant.



— AMBITION 10

Porter l'exemplarité au sein de notre administration

Les efforts d'adaptation en vue d'assurer les transitions écologique et énergétique, doivent s'appliquer au premier chef à la collectivité départementale elle-même.

Ce **devoir d'exemplarité de l'administration départementale** nécessite d'intégrer l'urgence écologique et énergétique dans les politiques publiques qu'elle met en œuvre mais aussi **dans son organisation et ses pratiques internes**.

À ce titre le Conseil départemental d'Indre-et-Loire a fait le choix de mettre en place en mai 2023, la Direction des Transitions Écologique et Énergétique et de procéder à l'élaboration de la présente feuille de route pour coordonner l'action de notre collectivité sur l'ensemble des champs des transitions et porter les exigences des transitions au sein de chaque schéma stratégique.

Cette exemplarité, interne à la collectivité, sera particulièrement recherchée dans les domaines suivants.



DÉFI N°1

Mettre en place un Schéma de Promotion des Achats Responsables (SPAR) et intégrer aux politiques de soutien aux territoires une incitation spécifique dédiée à la transition écologique et énergétique

Avec un volume annuel d'achat d'environ 80 M€ hors taxe, le Département est dorénavant soumis à l'obligation réglementaire d'établir un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables.

Si les considérations environnementales et sociales ont été intégrées dans les marchés passés par la collectivité depuis plusieurs années, à travers notamment le groupement de commandes pour la fourniture de viande bovine labellisée, le Contrat de Performance énergétique, le nouveau Contrat de Performance Environnemental, ou encore l'utilisation des clauses d'insertion, le Conseil départemental, via le SPAR, souhaite approfondir sa contribution aux enjeux de développement durable, de solidarité et de soutenabilité économique.

Il définit ainsi **50 actions pour un achat durable autour de 3 axes thématiques** :

- ▶ La commande publique comme **outil de cohésion sociale** ;
- ▶ La commande publique mise **au service de la transition environnementale et énergétique** ;
- ▶ La commande publique **responsable envers les entreprises**.

Au-delà du SPAR, il convient d'envisager l'**attribution de bonifications financières** si les partenaires intègrent des mesures environnementales ou énergétiques dans leurs prestations (cf. SPAR).

→ DÉFI N°2

Mettre en œuvre le pacte d'engagement des acteurs des infrastructures de mobilités

Dans le cadre du pacte national du 21 janvier 2021, le **Pacte d'engagement des acteurs des infrastructures de mobilités d'Indre-et-Loire**, a été signé le 13 septembre 2023, pour une durée de 5 ans.

Il s'agit du **document de référence d'engagement collectif, partenarial et durable, entre les services du Département, la Fédération des Travaux Publics et les entreprises concernées, en termes de transitions climatiques, écologiques et numériques** afin de porter une vision commune de l'avenir des infrastructures de mobilité.

Ces engagements se déclinent en **11 thématiques** :

1. Valoriser 100 % des matériaux excavés sur les chantiers, recyclés et revalorisés ;
2. Intégrer des matériaux externes issus du BTP ;
3. Systématiser le recyclage des routes en enrobés bitumineux ;
4. Valoriser les techniques routières à émulsion et les enrobés à basse température ;
5. Préserver la biodiversité et les milieux naturels ;
6. Réduire les émissions de Gaz à effet de serre et la consommation d'énergie ;
7. Prendre en compte la performance environnementale et sociale des entreprises dans les consultations ;
8. Améliorer la sécurité routière, la sécurité des personnels, des usagers et des riverains ;
9. Réduire la consommation d'eau sur les chantiers de terrassement ;
10. Participer au développement de la recherche et à la diffusion de l'innovation ;
11. Emploi, Information, Orientation, Insertion et Développement des compétences.

Le contenu de ce pacte **s'appliquera dans l'ensemble de nos marchés de travaux**.

→ DÉFI N°3

Déployer une formation aux transitions à l'ensemble des agents de la collectivité

- ▶ **Mise en œuvre d'ITEEnéraire** : conception, expérimentation et évaluation d'une offre modulaire de formation au profit des agents de la fonction publique territoriale, aux enjeux de la transition écologique et énergétique (Partenariat CD37, CNFPT, ADEME, Conseil régional, autres collectivités) ;
- ▶ **Mettre en œuvre des formations spécifiques** pour les agents du Département en charge de dossiers ayant un impact sur la biodiversité (routes, espaces verts, bâtiments...). Exemple : une formation de 10 jours à destination des agents d'espaces verts des collèges est organisée dès l'automne 2023 pour la gestion raisonnée des espaces végétalisées.



DÉFI N°4

Réduire les consommables de la collectivité, développer les éco-gestes et modifier les pratiques professionnelles

► Les déplacements :

→ Favoriser la **mobilité durable des agents par le Plan de déplacement de l'administration**.

Outil de management de la mobilité, il doit permettre à l'administration départementale d'intégrer et d'adopter des pratiques en faveur du développement durable en permettant notamment la réduction des émissions de CO₂ et de gaz à effet de serre émis par notre collectivité, mais aussi d'améliorer les conditions de travail des agents départementaux.

Sur la base d'un diagnostic et d'une enquête menée auprès des agents, une préfiguration du plan d'actions a été réalisé en octobre 2022 autour de 4 axes majeurs :

- Réduire les déplacements en modifiant l'organisation du travail ;
- Favoriser les modes de déplacements alternatifs ;
- Optimiser l'usage des véhicules ;
- Rendre visible le plan de déplacement de l'administration.

→ **Verdir la flotte** de véhicules de la collectivité par l'achat de véhicules propres en remplacement de véhicules plus anciens afin de réduire les consommations d'essence ;

→ **Optimiser l'utilisation** de la flotte de véhicules et les déplacements par la **télématique embarquée**.

► Les pratiques professionnelles :

→ **Développer l'e-administration et évoluer vers un numérique durable**

À ce titre :

- Développer l'économie circulaire afin de prendre en compte les cycles de vie du matériel informatique de l'achat au recyclage ou reconditionnement (ex : reprise des anciens ordinateurs par Emmaüs connect) ;
- Limiter la consommation énergétique de l'e-administration.

→ **Réduire les consommations** d'eau potable et d'énergie au sein du CD37 et des collèges (cf. Contrat de performance) ;

→ Favoriser le développement du **télétravail** et l'**accès à un lieu de travail au plus près de son domicile** (STA / MDS / Collèges) ;

→ Rationaliser les **mètres carré de bureau utiles**.

► Les consommables et les déchets :

Après la mise en place déjà effective d'un **écolabel sur les produits d'entretien** à base de chimie végétale au sein du service propreté et la **certification « Imprim'vert »** de l'imprimerie départementale, il convient d'encourager la gestion raisonnée des consommables et des déchets :

→ **Continuer la réduction de la consommation de papier** (2 millions de feuilles utilisées en 2022 contre 5 millions de feuilles en 2015) ;

→ **Supprimer l'utilisation de bouteilles d'eau plastiques** par les services : remplacement par des gourdes pour les équipes des STA ;

→ **Suppression progressive des néons** et favoriser l'éclairage par LED. Il conviendra d'accompagner les collègues lors des dialogues de gestion pour la prise en charge des changements des néons ;

→ **Poursuivre le tri des déchets et leur valorisation**.

→ DÉFI N°5

Porter une gouvernance départementale des transitions

Favoriser l’approche transversale en interne et en externe, privilégier une gouvernance en résonance avec les territoires de projet.

Ainsi, afin d’assurer le rôle d’animateur et coordonnateur attendu par les partenaires en la matière, le Département s’appuiera sur :

- ▶ Les **comités de pilotage (COFIL)** propres à chacun des schémas et composés des élus et des représentants institutionnels et associatifs concernés ;
- ▶ Les **comités techniques (COTECH)** propres à chacun des schémas et composés des services administratifs et techniques des institutions et partenaires, afin de préparer la tenue des COFIL ;
- ▶ Des **groupes de travail spécifiques** à chaque schéma seront mis en place afin d’assurer la mise en œuvre de chacun des schémas.

Afin d’assurer le pilotage interne au Conseil départemental, et au-delà des COFIL, le Département réunira :

- ▶ Un **comité des élus** dédié au suivi de la feuille de route des transitions et composé du Président(e) du Conseil départemental, des Vice-Président(e)s des différentes politiques concernées, du Directeur général des services et Directeurs généraux adjoints concernés ;
- ▶ Un **comité des Directeurs** au suivi technique de la feuille de route des transitions et à la préparation du Comité des élus.

Financement des actions prévues par la feuille de route :

- ▶ Mobilisation des financements du Conseil départemental ainsi que des recettes de l’État (Taxe d’aménagement ENS) prévus par les dispositifs existants dans le cadre des schémas en cours, ou dans le cadre des schémas à venir ;
- ▶ Respect du principe de l’annualité des crédits votés lors du budget primitif.

Calendrier de mise en œuvre :

Approbation en session du Conseil départemental du 1^{er} décembre 2023 :

- ▶ Feuille de route départementale des transitions écologique et énergétique ;
- ▶ Schéma des Espaces Naturels Sensibles et de la Biodiversité intitulé « Touraine Nature et Sensible » 2024-2033 ;
- ▶ Schéma de promotion des achats responsables 2024-2028 ;
- ▶ Stratégie Bas Carbone de l’administration du Département 2024-2040.

Mise en œuvre à compter de 2024 sur la durée des différents schémas concernés.



— GLOSSAIRE

| | |
|---------------------------|--|
| ADAC | : Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales |
| ADIL France renov' | : Agence Départementale d'Information sur le Logement |
| ADT | : Agence Départementale du Tourisme |
| AMIL | : Association des Maires d'Indre-et-Loire |
| APPB | : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope |
| APRT | : Arbre dans le Paysage de Touraine |
| ARB | : Agence Régionale de Biodiversité |
| ASTER | : Assistance et suivi technique à l'entretien des rivières |
| ATU | : Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours |
| CAUE | : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement |
| CD37 | : Conseil Départemental d'Indre-et-Loire |
| CEN | : Conservatoire des Espaces Naturels |
| CPE | : Contrat de Performance Énergétique |
| CPEnv | : Contrat de Performance Environnemental |
| CRST | : Contrat Régional de Solidarité des Territoires |
| CVL | : Centre-Val de Loire |
| EEDD | : Éducation à l'Environnement et au Développement Durable |
| EEE | : Espèce Exotique Envahissante |
| ENS | : Espace Naturel Sensible |
| EPCI | : Établissement Public de Coopération Intercommunale |
| FDADDT | : Fonds Départemental d'Aménagement et de Développement Durable |
| FDC | : Fédération Départementale des Chasseurs |
| FNPFS | : Fondation Nationale pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage |
| GES | : Gaz à Effet de Serre |
| IPBES | : Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques |
| OET | : Observatoire de l'Économie et des Territoires |
| ONB | : Observatoire National de la Biodiversité |
| ONF | : Office National des Forêts |
| PAEN | : Périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains |
| PCAET | : Plan Climat Air Énergie Territorial |
| PDIPR | : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée |
| PLU | : Plan Local d'Urbanisme |
| PLUi | : Plan Local d'Urbanisme intercommunal |

| |
|---|
| PNR : Parc Naturel Régional |
| RNR : Réserve Naturelle Régionale |
| POP : Suivi des Populations |
| SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux |
| SAP : Stratégie des Aires Protégées |
| SATESE : Service d'Assistance Technique à l'exploitation des Stations d'Épuration |
| SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale |
| SDENS : Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles |
| SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours |
| SET Aménagement (Société Publique Locale) : Société d'Équipement de la Touraine - Aménagement |
| SHOT : Société d'Horticulture de Touraine |
| SLIME : Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie |
| SPAR : Schéma de Promotion des Achats Responsables |
| SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires |
| STELI : Suivi Temporel des Libellules |
| STERF : Suivi Temporel des Rhopalocères de France |
| STOC : Suivi Temporel des Oiseaux Communs |
| TAENS : Taxe d'Aménagement Espaces Naturels Sensibles |
| TVBN : Trame Verte, Bleue et Noire |
| ZAN : Zéro Artificialisation Nette |
| ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Floristique ou Faunistique |
| ZPENS : Zone de Prémption au titre des Espaces Naturels Sensibles |

Feuille de route des Transitions écologique et énergétique

Conception et réalisation: efil.fr - Crédits photos et impression: **Conseil départemental d'Indre-et-Loire**, labellisé Imprim'vert. Ce document est imprimé sur un papier répondant aux exigences d'une gestion responsable.





Conseil départemental d'Indre-et-Loire

Place de la préfecture
37927 Tours Cedex 9



www.touraine.fr